

PRIX DE L'ABONNEMENT

POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.  
16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.

hors du Département, 1 franc de plus par trimestre.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1<sup>er</sup>.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>te</sup>, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 23 AOUT 1846.

La comédie électorale est jouée. C'est assez de mystifications comme cela; qu'on laisse le peuple siffler à son aise. Quand le rideau est tombé, que les acteurs rentrent dans la coulisse et ne viennent pas continuer la pièce entre la rampe et le manteau d'Arlequin; aussi bien leurs grimaces ne tromperont plus personne. Quelques feuilles parisiennes affirment que des conservateurs progressistes, continuant la parade jouée depuis un mois par le journal la Presse dans l'intérêt de M. Guizot, ont allés trouver M. le ministre des affaires étrangères et M. le ministre de l'intérieur, et leur ont demandé un projet de loi relatif à l'adjonction des capacités. A les en croire, M. Guizot n'aurait pas trop mal accueilli cette démarche; quant à M. Duchâtel, las de cette pasquinade et plus franc dans ses allures, n'aurait tout simplement ri au nez de ces messieurs.

Est-ce qu'il y aurait par hasard à la chambre des hommes un zèle pour ne pas comprendre qu'on ne saurait être conservateur et vouloir le progrès, pour ne pas savoir que les bornes ne marchent pas? Nous n'osons pas le penser. Il y a dans le corps électoral des gens qui désirent sincèrement des réformes, mais qui, effrayés par les journaux du pouvoir, reçoivent les secousses qui, selon ces journaux, pourraient résulter de réformes trop promptes et trop radicales, et qui ont voté pour les candidats ministériels à la condition de l'adjonction des capacités, de l'extension du cercle des incompatibilités. Ce sont ces braves gens que l'on joue aujourd'hui, pour eux qu'on ajoute une scène à la comédie, un épilogue à la pièce finie.

Cette mauvaise plaisanterie a deux buts: d'abord on a l'air de vouloir tenir ses promesses, ce qui est toujours d'un bon effet et doit aider plus tard dans de nouvelles élections; en second lieu, on sert M. Guizot, on fait oublier sa déplorable administration en le représentant comme disposé à écouter et à satisfaire les vœux du pays.

Il serait temps d'en finir avec cette charlatanerie; le malheureux cabinet qui mène la France depuis six ans a triomphé dans les dernières élections par des moyens que la probité politique réprouve; il a appelé à son aide la corruption, et il a séduit malheureusement des hommes trop bien disposés à se laisser séduire; nous ne lui envions pas un succès acheté à ce prix; un jour viendra où ceux qui le lui ont fait en rougiront et mériteront leur vote. En attendant, que le ministère marche à l'avant, le front levé, sans détour, déposant le masque dont il s'est couvert depuis peu; M. Guizot et M. Duchâtel sont dignes de l'autre.

M. Guizot vouloir des réformes, consentir à des réformes! L'occasion était belle de le déclarer hautement à la face du pays; jamais la majorité ministérielle n'a été plus compacte, plus dévouée; elle suivra le cabinet partout, elle ira jusqu'au bout; s'il attaquerait ce qui nous reste de libertés, elle les conserverait avec lui; s'il proposait des réformes, elle les adopterait sans résistance, sans combat. Mais il n'en proposera pas, mais il repoussera toutes les demandes à cet égard. Si M. Guizot était animé des sentiments qu'on lui prête si complaisamment, il les eût manifestés dans le discours de la couronne, car il est le chef du cabinet; il eût fait au moins une vague promesse, une allusion; il eût pu conquérir un peu de popularité à bon marché, il ne l'a pas voulu. Jamais discours d'ouverture fut-il plus pâle, plus significatif en même temps, si l'on considère les espérances qu'on a voulu trouver dans les discours de Lisieux? Que nous avons bien raison de nous écrier

alors que tout cela n'était que mensonge et tromperie! Et pourtant nous avons trouvé des gens qui battaient des mains, prétendant que nous fermions les yeux à la lumière, que nous ne voulions pas voir la portée, comprendre le véritable sens des paroles ministérielles. Manœuvres électorales! disions-nous; avions-nous tort?

Qui parle encore du parti conservateur progressiste? C'est une fiction; il n'existe pas. Demandez donc à la chambre d'abaisser le cens de vingt-cinq francs, réforme bien modérée, bien peu effrayante, mais au moins indiquant une tendance, un désir, une volonté de progrès, et vous verrez ces hommes qui prétendent vouloir entrer dans une voie d'équité, se lever en masse avec le cabinet et condamner une fois encore les classes nombreuses de citoyens injustement privés de tout droit politique; vous les entendrez crier à l'invasion de l'esprit révolutionnaire!

Que le peuple ne se laisse pas prendre à des paroles nébuleuses, à des promesses mensongères, à des comédies sans esprit; le ministère n'est déjà plus conservateur, c'est un ministère de réaction. Dès le principe, il a résisté à toutes les tendances progressives; la pensée publique marchait autour de lui quand il restait stationnaire, et alors, pour vaincre cette pensée, il a rétrogradé. De tous côtés le pouvoir grandit, quand les libertés décroissent, quand les garanties données aux citoyens leur sont peu à peu enlevées. Partout l'arbitraire est mis à la place de la loi. N'est-ce donc rien que les gardes nationales dissoutes et non réorganisées, malgré les stipulations formelles du législateur, que les maires maintenus malgré les conseils municipaux, que le triage des jurés *probes et libres* par les préfets, que les attaques incessantes dont le jury est l'objet de la part de magistrats agents du pouvoir, que les citoyens privés de la garantie que leur donnait la municipalité dans la formation des rôles, que l'extension de la patente aux ouvriers et l'affranchissement accordé à certaines professions, que la loi sur la chasse faite dans un but rétrograde, que les grands monopoles constitués en faveur des compagnies?

La pensée du cabinet est une pensée de réaction, son principe un principe de réaction; il les suivra, parce qu'il ne veut pas, ne peut pas faire autre chose. Qu'on ne s'abuse donc pas, ces gens-là détruiront une à une toutes les libertés, ils enchaîneront celles qu'ils ne pourront pas briser; mais des réformes, des progrès, de leur part, jamais!

## Chambre des Députés.

Fin de la séance du 19 août.

La vérification des pouvoirs continue.

MM. Gombarel de Leyval, de Morny, Chegaray, Dagueneu, Liadières, d'Itraus, Achille Fould, Humann, Lemasson, Cerfbeer, Guyet-Desfontaines, Sauzet, Martin, Devienne, Terme, Desprez, Genoux, de Marmier, de Grammont, Dufournel, Mathieu, Mathey, Schneider, de la Guiche, d'Eichtal, Paillard-Ducléré, Gustave de Beaumont, Saint-Albin et Ledru-Rollin sont admis.

Après un court débat, les élections de la Seine sont validées: MM. Casimir Périer, Taillandier, Marie, Moreau, Ganneron et Berger sont admis, ainsi que MM. Carnot, Beudin, Locquet, de Jouvencel, Boissel et Garnon.

La chambre admet ensuite sans discussion MM. Drouyn de Lhuis, Georges Lafayette, Daru, Darblay, Hernoux, Lepelletier d'Aulnay, Berville, Lefort-Gonsolin, Dubois, Vitet, Roulland, Cousture, Leseigneur, Méchin, de Marçay, Altard, Tribert, Gauthier de Rumilly, Creton, Vaizon, de Beaumont, de Dalmatie, Lacombe, Carayon-Latour, Janvier, de Maleville, Bourjade, Duprat, de Cambis,

Meynard, de Gèrente, Mottet, Luneau, Isambert, Baron, Didelot, Boulay (de la Meurthe), Siméon, Proa, Bonnin, Jeauger, de Peyramont, Maurat-Ballange, Saint-Marc Girardin, Larabit, Garnier, Vuitry, Palotte.

La séance est levée à six heures et demie.

(Correspondance particulière du Censeur.)  
Séance du 20 août.

PRÉSIDENCE DE M. SAPEY, PRÉSIDENT D'AGE.

La séance est ouverte à deux heures et demie. Le procès-verbal est adopté.

La chambre entend d'abord le rapport des élections non contestées qui restent à examiner.

Sont admis MM. Bellonet, Ch. Laffitte, Daguillon-Lasselve, Thiers, Armand, Dilhan, Galos, Duprat, de Beaumont (de la Somme), Cadeau-d'Acy, Dutens, Roger (du Loiret), Roger (du Nord), d'Aragon. L'admission de M. Dolfus, dont l'élection est validée, est ajournée.

M. DE VUITRY fait le rapport de l'élection de M. Dugabé. Les opérations électorales sont régulières, dit-il; mais la possession de l'immeuble qui le rend éligible ne remonte qu'au 25 mai 1846. La majorité du bureau a pensé que M. Dugabé était éligible, en se fondant sur les précédents de la chambre.

M. Dugabé est admis.

Est validée, également sans débat, l'élection de M. Abbattucci; son admission est ajournée jusqu'à production de pièces.

M. LE RAPPORTEUR ARMAND rend compte de l'élection de M. Paul de Gasparin à Tarascon. Une protestation a été rédigée, dit-il, basée sur ce que les bulletins pour la nomination du président et des scrutateurs ont été mis dans la même urne; or, la loi ne dit pas qu'il faut deux urnes. Les autres objections ne sont pas plus sérieuses.

L'élection est validée; l'admission est ajournée jusqu'à production de pièces.

M. A. DUBOIS rend compte de l'élection de M. Paul de Ségur. Une protestation dont M. Dubois expose les allégations est écartée par la chambre, et M. de Ségur est admis.

M. LAURENCE rend compte de l'élection de M. Guislain de Bontin à Joigny. Une protestation a été rédigée, portant que M. de Bontin a été, depuis moins de six mois, procureur du roi près le tribunal d'Auxerre, qui juge les appels formés contre les décisions du tribunal de Joigny. La commission rappelle le précédent relatif à M. Tesnières, qui se trouvait dans un cas semblable, et dont la chambre a validé en 1834 l'élection contestée.

M. de Bontin est admis.

M. BOBLAYE rend compte de l'élection de M. Deslongrais à Vire, et d'une protestation relative à la composition du bureau définitif. La chambre admet M. Deslongrais.

M. DESLONGRAIS: Toutefois, j'ai une explication à demander à M. le ministre de l'intérieur. Après que je fus proclamé député, je demandai la parole pour adresser quelques mots de remerciement aux électeurs; elle me fut accordée. Mais j'avais à peine prononcé quelques mots, qu'elle me fut retirée. Il était pourtant bien naturel que, si je n'avais pas adressé de profession de foi aux électeurs, je leur disse, après mon élection, ce que je serais politiquement (rires au centre), car on a vu tant de changements d'opinions d'un moment à l'autre! (On rit.) J'avais donc le droit de parler de politique. Cependant je n'insistai pas; mais je voudrais savoir si le président était dans son droit, ou si j'étais dans le mien.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur: Les présidents des collèges électoraux ne dépendent pas du ministre de l'intérieur; ils sont chargés de la police de l'assemblée, et ce n'est pas à moi d'apprécier les faits qui se passent au sein des collèges. En tous cas, je n'en suis pas responsable, car je n'ai aucun ordre à donner aux présidents de ces collèges.

M. DESLONGRAIS: C'est un avis que je vous demandais.

M. DUCHATEL: Chacun est responsable de ses actes, et il n'est pas dans les attributions du ministre de l'intérieur de donner des consultations. (On rit.)

La chambre admet MM. Mottet, Legrand (de l'Oise), Combarel,

FEUILLETON DU CENSEUR. — 25 AOUT.

## HUMBERT DU DAUPHINÉ. (1)

SUITE DU CHAPITRE X.

PHILIPPE DE VALOIS.

Le roi de France avait voulu que son favori fût logé, pendant sa maladie, au château de Saint-Paul, à Paris; il le visitait familièrement et avec lui de guerres, de tournois et d'amour. Mais il évitait avec ce qui pouvait le faire ressouvenir de la funeste journée de Poitiers. Le jour, cependant, lui-même aborda ce sujet délicat, et naturellement l'entretien prit cours sur le danger qu'avait couru son fidèle ser-

— Dieu! baron Albert, n'avez-vous jamais revu le galant homme qui vous défendit si bien avec sa dague et sa massue? On m'a dit, fait, noble prince, un brave capitaine que j'ai mandé plusieurs fois de mon lit; c'est un joyeux compère qui m'a récréé souvent ses histoires et ses plaisants propos.

— Mais, par la croix! je lui dois merci à mon tour: d'abord, parce qu'il m'a sauvé, mon fidèle Albert; ensuite, parce qu'il m'a tiré aussi d'un pas avec sa bande damnée. Peste! de quel cœur il allait à la bataille! La première fois que tu le verras, fais-le venir près de moi.

— Seigneur roi, il n'est pas loin de votre castel, et mon écuyer ira le chercher si tel est votre bon plaisir.

— Dit le roi, qu'il vienne; nous aurons plaisir à l'entendre et à lui raconter les nouvelles de notre cher cousin du Dauphiné.

— Le roi de France était l'ennemi du cérémonial des cours; son caractère était franc lui gagnait facilement les cœurs. Il était plein de bravoure et aimait les braves. A ce caractère loyal et chevaleresque qu'il joignait un coup d'œil prompt, qui lui faisait juger rapidement les hommes et les choses. Il savait tirer parti d'une parole légère, d'un

incident en apparence frivole, et souvent cette attention aux petits détails le conduisit à de grandes actions et à d'heureuses négociations politiques. Nul prince ne savait mieux l'art de se faire chérir et d'avoir des serviteurs dévoués à son intérêt. Il était magnifique en promesses, et généreux lorsqu'il le pouvait, vu le malheur des temps. Cependant sa bravoure avait un défaut: il était vif, emporté, téméraire, et sa prudence, qui brillait parfois dans le conseil, l'abandonnait aussitôt qu'il se trouvait dans le feu de l'action.

Le capitaine Renaud fut bientôt devant le roi de France. Philippe ne lui donna pas le temps de s'agenouiller en sa présence ni de lui adresser un compliment; ce fut lui qui le premier prit la parole.

— Vaillant homme d'armes, j'ai une obligation envers vous du soin que vous avez pris de la vie de messire Albert.

— Vaillant roi, le noble sire s'est déjà largement acquitté avec moi en m'offrant son amitié, que je prise par-dessus toute chose.

— Bien, jeune homme; mais le baron a fait ce qu'il devait, et moi il me reste à récompenser la valeur. On ne saurait avoir trop de braves par le temps qui court. Depuis quand êtes-vous au service d'Humbert?

— Sire roi, depuis quelques mois; je dois l'honneur de vous avoir servi aux persécutions du pape et à la vengeance d'un certain abbé.

— Ah! le fait est plaisant. Qu'avait donc le pape d'Avignon à démêler avec votre seigneurie?

— Peu de chose. C'est une affaire particulière qui m'attira la haine d'un moine. Il ensorcela si bien le pape, et menaça tellement le duc des foudres de l'église, qu'Humbert n'osa résister. On me fit évader pour éviter d'être brûlé comme hérétique, et je partis avec Amblard de Beaumont.

— Ah! ces damnés de moines, quand ils haïssent, ils nous taillent toujours de la besogne, dit le roi. Et mon cousin du Dauphiné, comment se porte-t-il? On m'a raconté certaine histoire amoureuse avec une jeune fille de Naples. Il paraît qu'il mène joyeuse vie dans son duché.

— Ah! sire roi, ne le jugez pas sur sa renommée. Le duc Humbert est l'homme le plus malheureux que je connaisse. Je ne changerais pas mon pauvre justaucorps de capitaine contre sa couronne ducal.

— Vous m'étonnez, capitaine. Lui si gai et si joyeux quand il est venu me voir en ma bonne ville de Paris! On a donc jeté un sort sur lui?

— Tous les malheurs sont venus fondre à la fois. Il s'est ruiné par ses profusions; le pape l'a excommunié pour ses querelles avec l'archevêque de Vienne; il fut obligé d'engager ses plus beaux domaines pour se tirer

d'affaire avec Avignon. Mais ce qui le rend le plus malheureux des hommes est entretenu dans son cœur un chagrin qui le tue, c'est la mort tragique de son fils unique, qui périt dans l'Isère. Depuis ce temps Humbert tombe souvent dans une noire mélancolie. On dit qu'il veut se retirer du monde.

— Par le Christ! je plains sincèrement les malheurs de mon pauvre cousin. Voilà de tristes nouvelles.

Philippe garda quelques instants le silence et réfléchit.

— Holà! page, appelle le trésorier de ma cassette.

Le page exécuta cet ordre et annonça le trésorier.

— Seigneur trésorier, mes coffres sont-ils en bon état?

— Oui, sire roi; le bon peuple de France a largement payé les taxes.

— Prenez avec vous ce capitaine et lui comptez 300 florins. Vous le ramènerez ensuite auprès de nous.

Le trésorier s'inclina, et Renaud voulut remercier, mais le prince lui fit signe de la main d'obéir.

— Mon bon Albert, que penses-tu des affaires du cousin du Dauphiné?

Ne te vient-il pas une idée heureuse?

— Sire roi, je ne vois que le mauvais état de sa fortune, et j'en gémiss, car je lui suis sincèrement attaché.

— Je vois bien que l'honneur de former les grandes entreprises est différent de celui de les mener à bonne fin. Voici donc ce que j'imagine. Si Humbert est accablé de dettes et ruiné par ses prodigalités, s'il doit toujours au pape, celui-ci lui suscitera encore bien d'autres embarras, car c'est de l'argent qu'il faut à Avignon. Enfin, s'il n'a plus de fils et qu'il se dégoûte des grandeurs, ne juges-tu pas qu'on pourrait, moyennant une grasse pension et le paiement de ses dettes, obtenir qu'il cède son duché à la France?

— Et pourquoi non? Du caractère dont je connais Humbert, il céderait facilement aux conseils de ses confidentes. Il faut sonder ses volontés à ce sujet. L'archevêque de Lyon peut beaucoup sur lui, c'est un prélat tout dévoué à la couronne de France; il faut gagner aussi le cœur d'Amblard de Beaumont et même celui du capitaine Renaud, afin que tous ces gens-là vous servent lorsque l'occasion sera favorable.

— Eh bien donc! préparons tout pour ce grand projet; et si la postérité accuse le roi Philippe d'avoir perdu Calais, elle le glorifiera au moins d'avoir ajouté une noble province au royaume de France.

— Je suis sûr du dévouement de mon ami Amblard de Beaumont. Je le ferai mander aujourd'hui même. Peut-être pourra-t-il nous donner des



un semblant de satisfaction à l'opinion en publiant dans le *Messenger* d'hier les quelques lignes de résumé qui suivent :

« Les derniers rapports de M. le capitaine de vaisseau Bruat parvenus au gouvernement portent la date du 29 janvier 1846. Ils font connaître que quelques actes d'hostilité contre des Français ayant eu lieu à Huahiné, petite île située à quarante-cinq lieues de Taïti, M. Bruat s'est considéré comme obligé d'en demander la réparation avec des garanties de tranquillité pour l'avenir. Ces conditions ayant été refusées, un débarquement a été opéré contre un rassemblement d'indigènes armés. Dans cette action, et suivie par nos soldats avec leur valeur ordinaire, mais en présence de grandes difficultés de terrain, nous avons eu à regretter dix-huit hommes tués, dont un officier, et quarante-trois blessés. Le gouvernement n'a reçu aucun autre rapport, et ne connaît, par conséquent, en aucune manière les incidents qui, dit-on, se sont passés postérieurement à Taïti. »

« Avant la discussion de l'adresse, ne pourra se passer de demander le dépôt du texte complet de ce rapport. Au moins singulier que lorsqu'il s'agit de notre honneur national, de notre dignité, de nos intérêts, de la sollicitude inquiète de nos sept cents familles, on croie avoir rempli tous ses devoirs en envoyant une analyse de rapports souvent dénués de tout intérêt sur l'Afrique, pour nous apprendre qu'on a capturé quelques moutons. Il est urgent que la nouvelle soit mise en demeure de se prononcer sur cette conduite, et sur la politique que le gouvernement veut sans doute continuer dans l'Océanie. »

On lit dans l'*Union d'Auxerre* :

« Il y a quelques mois, une société, dont on ne connaît pas les membres, avait organisé un service de *tripotage* de Paris à Lyon. Des relais étaient établis par ces messieurs; les chevaux leur appartenant. A chaque distance de 15 à 16 kilomètres se trouvait un cheval qui devait toujours être sellé et bridé à une heure convenue. Immédiatement après la bourse de Paris, un courrier partait, et il arrivait à Lyon à onze heures du matin. (Il franchissait ainsi les 120 lieues en dix-sept ou dix-huit heures.) A l'arrivée du courrier, les correspondants prenaient le mot d'ordre et agissaient en conséquence. Il s'en est suivi des bénéfices énormes pour ces messieurs et la ruine d'un grand nombre d'individus. Les Lyonnais s'en émuèrent, et aussitôt l'heure de la bourse fut fixée à dix heures. Alors ne fut plus possible d'arriver à temps. D'un autre côté, messieurs les maîtres de poste voulaient tenter un procès à la société inconsciente. Bref, le service fut supprimé, mais les joueurs ne se tinrent pas pour battus, et aujourd'hui ils procèdent plus régulièrement; ils prennent des chevaux de poste, et voici comment ce service est organisé :

« Un courrier part après la bourse de Paris; il arrive à Avallon à quatre heures du matin; à 2 kilomètres d'Avallon, sur la route de Lyon, se trouve un individu porteur d'un panier renfermant quatre pigeons; on lâche les innocents volatiles, ils prennent la direction de Lyon, le courrier tournebride, et le tour est fait. Il faut croire que le métier est bon, car, depuis un mois, le même jeu se renouvelle tous les jours. »

« Il paraît que les pigeons ne mettent que quatre heures pour faire la traversée d'Avallon à Lyon. »

Une ordonnance royale publiée dans le *Moniteur* contient les dispositions suivantes relatives aux élections de la garde nationale :

« Art. 1<sup>er</sup>. Il sera procédé aux élections triennales des gardes nationales des départements autres que le département de la Seine, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1846. »

« Lesdites élections devront être terminées le 30 novembre suivant. »

« Art. 2. Au fur et à mesure de ces élections, il sera pourvu, par de nouvelles nominations, à tous les grades et emplois conférés jusqu'à ce jour dans la garde nationale des départements, soit par ordonnances royales, soit par arrêtés des préfets, sous-préfets et maires, soit enfin par désignation des chefs de corps. »

« Art. 3. Les titulaires actuels de tous les grades et emplois conférés dans la garde nationale continueront néanmoins d'en exercer les fonctions jusqu'à ce qu'il ait été régulièrement pourvu aux nouvelles élections et nominations. »

### Congrès des Vignerons.

La cinquième session du congrès des vignerons français et étrangers s'est ouverte à Lyon, le 20 août 1846, à midi, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Le bureau provisoire se composait de MM. Sauzey, conseiller à la cour royale, président, de Bénévent et Duquaire, membres de la commission d'organisation, et de M. le docteur A. Potton, secrétaire-général.

Après quelques observations succinctes sur l'importance toujours croissante de ces réunions utiles et pacifiques, M. le président a invité le congrès à se constituer par la nomination de son bureau définitif.

MM. Jayr, préfet de France, préfet du département du Rhône, et Lame, député, maire de la ville de Lyon, ont été nommés présidents d'honneur.

Ont ensuite été nommés au scrutin :

Président, M. Guillory, délégué de la société industrielle d'Annonay; vice-président, M. Sauzey, conseiller à la cour royale, et de Bénévent, du département de Lyon; secrétaires, MM. Peyré, du département du Rhône, et Mouchon, pharmacien, de la société royale d'agriculture de Lyon.

Le congrès s'est ensuite divisé en trois sections, dont chacune a proposé son bureau particulier ainsi qu'il suit :

**Section de viticulture, siégeant de sept heures du matin à dix heures.** — Président, M. Puvis, président de la société d'émulation de France, correspondant de l'Institut, ancien député; vice-présidents, M. le docteur Lortet, de la société d'agriculture de Lyon, et M. Sanville-Janson, maire de Beaujeu; secrétaires, M. Thiolière, de la société d'agriculture, et M. Carlhant, maître des requêtes au conseil d'état; secrétaire adjoint, M. Labbe de Valentines, président du comice agricole de Saint-Laurent-de-Mure (Isère).

**Section d'œnologie, siégeant de deux heures après midi à cinq heures.** — Président, M. de Vergnette-Lamothe, ingénieur, du comice de Beaujeu; vice-présidents, M. le professeur Jourdan et M. le conseiller honoraire, de l'académie et de la société royale d'agriculture de Lyon; secrétaires, M. Leclerc, délégué de la société centrale d'agriculture de Paris, et M. Emile de Vauxonne, président du comice agricole de Villefranche; secrétaire adjoint, M. Buy, propriétaire à Odenas.

**Section de pomologie, siégeant de onze heures du matin à une heure après midi.** — Président, M. Seringe, professeur et directeur des jardins des plantes de Lyon; vice-présidents, M. Gillet de Valenciennes, propriétaire, et M. Hamon, jardinier en chef au Jardin des Plantes; secrétaires, M. Villermoz, secrétaire-général de la so-

ciété d'horticulture de Lyon, et M. Duquaire, propriétaire, de la société d'agriculture de Lyon; secrétaire adjoint, M. Rivière-Brunier, propriétaire.

### Chronique.

Ainsi que nous le disions dans notre numéro d'hier, le zèle et le dévouement de nos pompiers sont incontestables; ils en donnent des preuves dans tous les incendies. Dans celui de la rue de la Bombarde ils se sont parfaitement conduits; l'un d'eux, Grange, de la rue du Bœuf, a failli périr victime de son zèle. La toiture s'étant affaissée, il s'est trouvé enseveli au milieu des flammes et des débris. Grande alors fut l'anxiété de ses camarades; mais bientôt ils se précipitent vers un escalier étroit et enflammé, y lancent de l'eau pour se frayer un passage, et arrivent jusqu'à ce malheureux, qu'ils trouvent couché sur la face, au milieu des flammes qui le consumaient. Ils parviennent à le dégager malgré une traverse qui le retenait et l'empêchait de se mouvoir.

Quand on eut arraché Grange aux flammes, on le plaça sur un brancard pour le transporter à l'Hôpital. Croirait-on qu'il n'a été admis qu'après d'assez longs pourparlers? C'est du moins ce qui nous est assuré par la personne qui nous transmet les détails sur ce qui est arrivé à Grange dans l'incendie. L'arrivée de MM. les chirurgiens détermina enfin les sœurs à accorder l'entrée au blessé. Ces messieurs se mirent de suite en devoir de panser le malheureux Grange. Ses reins, ses bras et ses mains étaient tellement atteints par le feu, que des lambeaux de peau se détachèrent de toutes ces parties du corps.

On nous signale aussi quelques faits de la part des sœurs, pendant le pansement, qui sont peu convenables et dont nous avons peine à nous rendre compte. Nous ne voulons pas insister sur tout ceci. Ce que nous tenions à constater surtout, c'est le dévouement de nos pompiers; ce que nous voulions faire remarquer aussi, c'est que le feu avait déjà fait de grands progrès quand il leur a été possible d'arriver sur les lieux.

Voici les noms de deux pompiers qui se sont surtout distingués dans cette circonstance; ce sont : Rampon et Siran. Un autre pompier, le nommé Mazoyer, a aussi été blessé dans cet incendie.

— Nous rappelons aux artistes qui veulent concourir pour le prix proposé par la Société des Amis des Arts de Lyon pour un médaillon destiné à être gravé, et représentant quatre de nos célébrités artistiques, Coustou, Stella, Audran et Philibert Delorme, que le délai de rigueur expire le 25 septembre; passé ce jour, leurs ouvrages, aux termes du programme, ne pourraient plus être admis.

Une commission sera sans doute formée pour juger du mérite des ouvrages envoyés au concours, mais nous verrions avec plaisir que ces ouvrages fussent exposés quelques jours aux yeux du public, afin qu'il pût lui-même aussi se former et émettre une opinion. Depuis la création de la Société des Amis des Arts, le sentiment artistique s'est développé dans notre ville d'une manière remarquable, le public le prouve assez par l'intérêt qu'il prend à suivre et à constater les progrès de nos artistes dans les expositions annuelles; lui donner l'occasion de juger les concurrents qui vont se disputer le prix, c'est lui rendre un hommage qu'il mérite à tous égards. Au surplus, cela se fait ainsi à Paris pour les prix de Rome, et cet exemple est assez bon pour que la Société des Amis des Arts veuille le suivre.

— On nous adresse la lettre suivante, en réponse à un article de chronique locale que nous avons emprunté au *Courrier de Lyon* du 19 courant :

« Monsieur,

« Je viens de lire dans votre journal que des accidents assez graves ont eu lieu dimanche dernier à la fête de Villeurbanne. Plusieurs personnes auraient été grièvement blessées par des éclats de pétards et des pièces d'artifice. On aurait même à déplorer la mort d'un jeune homme. »

« Aucun malheur de ce genre n'est venu troubler les plaisirs de la fête de la Cité-Napoléon. Vous avez donc été mal renseigné sur le lieu où se serait passé l'accident. L. AMBLARD. »

— La distribution des prix de l'école vétérinaire aura lieu mardi 25 août, à trois heures.

— Lundi dernier, dans la soirée, on apercevait de Mâcon, dans la direction de Lyon, l'atmosphère tout en feu. C'était assurément un incendie; la fumée et l'élévation des flammes étaient trop visibles, et il devait être énorme, puisqu'il jetait tant d'éclat d'un point qui paraissait si éloigné.

En effet, le lendemain ce n'était plus une conjecture. Par des postillons du relais de la Croisée, nous avons su qu'une ferme, située près du pont de Saint-Jean-d'Ardières, avait été incendiée. Le feu s'était déclaré, à la nuit tombante, aux quatre coins de la ferme et à tous les pailiers en même temps. Un nombre considérable de personnes des communes de Saint-Jean, Taponas, Dracé, Belleville, Corcelles, et même de Fleurie, avait eu le temps d'accourir sur les lieux du sinistre. Les pompes de Belleville étaient arrivées; mais tout fut inutile. Le feu était sur tous les points à la fois. Le manque de renseignements ne nous permet pas d'évaluer le dommage. Nous savons seulement qu'il a été impossible de rien sauver autre que les bestiaux. Les pailles, fourrages, grains, meubles, linge, et les bâtiments ont été totalement détruits. (Le Bien Public.)

— Nous lisons dans le *Roannais* :

« Le 24 juillet dernier, une expérience du plus haut intérêt pour la science a été tentée avec un plein succès dans le puits houiller d'Osmond, à Firminy. La profondeur de ce puits est de 90 mètres; il s'agissait d'assainir une galerie horizontale remplie de gaz hydrogène carburé (feu grison des mineurs) sur une longueur de 30 mètres environ. Avant l'expérience, il était impossible d'y pénétrer; au bout d'une heure de travail, et par un procédé dont M. Payerne est l'inventeur, on a pu y circuler librement, sans que la lampe Davy y indiquât la présence d'aucun atôme de gaz méphitique. »

— Les compagnies du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, de Saint-Etienne à la Loire, d'Andrézieux à Roanne, ont reçu l'ordre de procéder, dans le plus bref délai possible, à l'opération de clôture de chaque ligne. On sait qu'une des dispositions les plus importantes du cahier des charges imposé aux compagnies est celle qui prescrit l'établissement de clôtures ou treillages en bois tout le long de la voie, et de barrières aux passages à niveau. Cette obligation vient d'être imposée aux compagnies que nous venons de citer. La plupart des accidents survenus sur le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon n'a été due qu'à l'absence de barrières ou de clôtures, et, par suite, à la facilité que les riverains ou passants ont eue de traverser la ligne de fer.

— On lit dans le *Patriote de Saône-et-Loire* :

« Lundi matin, 17 du courant, à sept heures et demie environ, une légère secousse de tremblement de terre s'est fait sentir à Chalon-sur-Saône. Beaucoup de personnes racontent identiquement les sensations qu'elles ont éprouvées. Les unes ont ressenti dans leur lit, les autres ont ressenti comme un étourdissement sanguin ou une commotion électrique; quelques unes ont vu leurs meubles

sensiblement agités d'un mouvement oscillatoire d'ouest à est, et vice versa. Ce phénomène n'a pas duré plus de trois ou quatre secondes.

« Une pluie abondante a rafraîchi, dimanche dernier, une partie de la Bresse chalonaise; mais nous n'avons pas été assez heureux pour participer à ce bienfait, malgré tous les symptômes favorables d'un changement de temps. Cette pluie s'est arrêtée à plus de deux lieues de Chalon, et nous sommes restés avec notre ciel d'airain, notre atmosphère étouffante, nos champs flétris et desséchés. Enfin il a plu un peu dans la nuit de mardi à mercredi. »

— Le gérant de l'*Union Libérale*, journal d'opposition fondé à Nevers à l'occasion des élections, vient d'être traduit devant la cour d'assises de la Nièvre sur la plainte du préfet de ce département.

Défendu par M<sup>e</sup> Girerd, l'un des patriotes les plus distingués et les plus honorables de Nevers, il a été acquitté.

### Bulletin de la Bourse de Paris du 20 août 1846.

Bourse encore plus nulle que les précédentes. Aucune affaire avant l'ouverture, et pendant toute la bourse il n'y a eu qu'un seul cours, 83 75 au parqué et 85 72 1/2 dans la coulisse. Après la clôture, le 3 0/0 est resté demandé à ce dernier prix.

Les fonds anglais étaient arrivés en hausse de 1/8 0/0.

|                                    |        |                             |         |
|------------------------------------|--------|-----------------------------|---------|
| Trois pour cent.....               | 83 70  | Versailles (rive droite)... | 400 »   |
| Quatre pour cent.....              | »      | — (rive gauche) ..          | 262 50  |
| Quatre et demi pour cent.          | »      | Paris à Orléans.....        | 1272 50 |
| Cinq pour cent.....                | 122 »  | Paris à Rouen.....          | 960 »   |
| Emprunt de 1844.....               | »      | Rouen au Havre.....         | 700 »   |
| Trois pour cent belge....          | »      | Avignon à Marseille....     | 911 25  |
| Quatre 1/2 p. 0/0 belge... 100 1/2 |        | Strasbourg à Bâle.....      | 220 »   |
| Cinq pour cent belge....           | »      | Orléans à Vierzon.....      | »       |
| Cinq pour cent napolitain.         | »      | Orléans à Bordeaux....      | 567 50  |
| Récépissés Rothschild... 401 60    |        | Amiens à Boulogne....       | »       |
| Cinq pour cent romain... 401 7/8   |        | Montereau à Troyes....      | »       |
| Trois pour cent espagnol. 36 1/4   |        | Chemin du Nord.....         | 712 50  |
| Banque de France.....              | 3470 » | Dieppe et Fécamp.....       | 390 »   |
| Comptoir Gannone.....              | 1195 » | Paris à Strasbourg....      | 497 50  |
| Banque belge.....                  | »      | Tours à Nantes.....         | 507 50  |
| Caisse Lafitte.....                | 1215 » | Paris à Lyon.....           | 526 25  |
| Obligations de Paris.....          | 1390 » | Lyon à Avignon.....         | 482 50  |
| CHEMINS DE FER.                    |        | Bordeaux à Cette.....       | 467 50  |
| Saint-Germain.....                 | 1060 » | Bordeaux à la Teste....     | »       |

### Bourse de Lyon d'aujourd'hui 22 août.

| CHEMINS DE FER.     | COMPTANT.              |                | LIQ. COURANTE.         |                | LIQ. PROCHAINE.        |                |
|---------------------|------------------------|----------------|------------------------|----------------|------------------------|----------------|
|                     | 1 <sup>er</sup> cours. | dernier cours. | 1 <sup>er</sup> cours. | dernier cours. | 1 <sup>er</sup> cours. | dernier cours. |
| Avignon à Marseille | »                      | »              | 908 75                 | 908 75         | 908 75                 | 908 75         |
| prime d. 40.        | »                      | »              | 915                    | »              | 918 75                 | »              |
| Paris à Orléans.    | 1267 50                | »              | »                      | »              | 1272 50                | »              |
| prime d. 40.        | »                      | »              | »                      | »              | »                      | »              |
| Paris à Rouen.      | »                      | »              | 957 50                 | »              | »                      | »              |
| prime d. 40.        | »                      | »              | 960                    | »              | »                      | »              |
| Orléans à Vierzon.  | »                      | »              | 625                    | »              | »                      | »              |
| prime d. 40.        | »                      | »              | »                      | »              | »                      | »              |
| Bordeaux à Orléans  | »                      | »              | »                      | »              | »                      | »              |
| prime d. 40.        | »                      | »              | »                      | »              | »                      | »              |
| Strasbourg à Paris. | »                      | »              | »                      | »              | »                      | »              |
| prime d. 40.        | »                      | »              | »                      | »              | »                      | »              |
| Tours à Nantes.     | »                      | »              | »                      | »              | »                      | »              |
| prime d. 40.        | »                      | »              | »                      | »              | »                      | »              |
| Chemin du Nord.     | »                      | »              | 708 75                 | 707 50         | 707 50                 | 708 75         |
| prime d. 40.        | »                      | »              | 710                    | »              | 715                    | 715 75         |
| Paris à Lyon.       | »                      | »              | 522 50                 | »              | 522 50                 | »              |
| prime d. 40.        | »                      | »              | 525                    | »              | 527 50                 | »              |

Le gérant responsable, B. MURAT.

### COURS DE TENUE DE LIVRES

et d'opérations commerciales en 60 leçons,

Par PAOLI.

La pratique de la tenue de livres, qui consiste à mentionner sur un journal et à transporter de là sur différents livres les opérations d'une maison de commerce, est chose simple, facile et en quelque sorte mécanique, à laquelle une intelligence commune peut être initiée dans l'espace de quelques jours. Il ne serait guère utile d'ouvrir un cours de tenue de livres pour se borner à cet aride enseignement; aussi M. Paoli lui donne dans sa pensée des éléments plus complets et plus larges. Exposer les motifs de la loi quand elle est imposée aux commerçants, démontrer l'obligation de tenir certains livres, dire leur importance dans les discussions judiciaires, expliquer les principales dispositions légales qui s'y rattachent, éclairer la pratique par la théorie, indiquer les divers systèmes de comptabilité pour adopter le plus simple et le plus précis, faire connaître les diverses combinaisons d'intérêts entre associés, les rapports du cours du change de chaque pays, mettre ainsi les élèves en mesure de trouver eux-mêmes dans les principes généraux du droit la solution des questions variées qu'un exercice journalier présente, tel est le but que M. Paoli se propose, et que son zèle et son expérience lui font espérer d'atteindre.

Les leçons auront lieu tous les jours, le matin et le soir, de sept à dix heures, exceptés les jeudis et les dimanches qui sont destinés à des leçons gratuites pour dix élèves seulement, les dimanches de onze à deux heures, et les jeudis de huit à dix heures du soir.

M. Paoli donne des leçons particulières chez lui et en ville.

L'ouverture du cours aura lieu le 24 du courant, à sept heures du soir.

Pour se faire inscrire et connaître les conditions, s'adresser, tous les jours non fériés, au domicile du professeur, rue Monsieur, 24, près du pont du Collège, aux Brotteaux.

### ARÈNE FRANÇAISE.

DIRECTION DE M. ESBRAYAT.

Aux Brotteaux, cours Lafayette, avenue de Saxe.

Dimanche 23 août, le sieur Hugues le Meunier, dit le Terrible, de retour des arènes de Nîmes, fera la partie en revanche contre le sieur Alphonse de la Croix-Rousse, dit l'Indomptable, et dans les intermèdes, par désir d'être agréable au public, exécutera des tours de force inconnus en cette ville. Ces athlètes entrèrent en arène à six heures précises.

Débats des sieurs Périoux, Colosse de la Guillotière, Jean-le-Bon de Savoie, Antoine, dit l'Espérance, arrivant des arènes de Nîmes. Le directeur n'a rien négligé pour donner à cette représentation tout l'attrait que mérite sa composition.

Les bureaux seront ouverts à quatre heures; on commencera à cinq heures.

### AVIS AUX DAMES

QUI SE DESTINENT AU THÉÂTRE

M<sup>me</sup> BERTHIER, élève de Talma et ex-artiste du théâtre royal de l'Odéon où elle occupait avec distinction un emploi de premier ordre (*Tragédies et Comédies*), a l'honneur d'informer le public qu'elle enseigne son art aux jeunes personnes qui se destinent à la scène. — S'adresser, rue du Pas-Etroit, 11, au 3<sup>e</sup>, à Lyon.

Etude de M<sup>e</sup> Neyret, avoué à Lyon, quai Humbert, 12.  
VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE,  
Devant le tribunal civil de Lyon,

## DE SIX BATIMENTS réunis et contigus.

Situés à Lyon, entre la rue du Commerce et celle des Tables-Claudiennes, ayant leur entrée sur cette dernière rue, 14, Saisis au préjudice du sieur Jean-Etienne-Barthélemy Valançon.

Adjudication au samedi 29 août 1846,

Ces immeubles, joints ensemble, sont habités par M. Bon, qui y exerce sa profession et y a établi ses ateliers.

Mise à prix : dix mille francs; ci. . . 10,000 fr.  
Pour plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Neyret, avoué poursuivant la vente, et pour le voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé. (2668)

Etude de M<sup>e</sup> Ruby-Louis, avoué à Lyon, rue de l'Herberie, 5.

VENTE PAR VOIE D'EXPROPRIATION FORCÉE,

Par-devant le tribunal civil de Lyon,

Adjudication au samedi 12 septembre,

## D'UN VASTE TÈNEMENT D'IMMEUBLE,

Composé de bâtiments considérables, pré-verger, vigne, jardins.

Ce tènement, situé à Saint-Romain-au-Mont-d'Or, appartient au sieur Charles-François Midan, ex-libraire à Lyon, y demeurant, rue Lafont, n. 2, et à dame Marie Antoinette-Reine Boisson, veuve en premières noces du sieur Claude-Gaspard Morrel, et en deuxième noces de Claude-François-Melchior Midan, propriétaire, demeurant à Saint-Romain-au-Mont-d'Or. (2072)

La mise à prix est de vingt mille f.; ci 20,000 f.

Etude de M<sup>e</sup> Guillermain, avoué à Lyon, rue de la Loge-du-Change, 4.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du cinq septembre 1846,

depuis dix heures du matin jusqu'à la fin de la séance,

## D'IMMEUBLES DE REVENU ET D'AGRÈMENT.

Situés à Vaise, confinant les murs de la ville de Lyon, APPARTENANT A M. FÉLIX MARTIN.

Ces immeubles consistent en :

Une belle maison dite du Luxembourg, portant sur la grande rue de Vaise le n° 58;

Une autre maison avec salle d'ombrage, bâtiment servant à l'exploitation d'une fabrique de faïence et de poterie, portant sur la même rue le n° 60;

Un beau jardin avec ombrage, prise d'eau, jet d'eau et statues;

Un verger en balmes complanté en vignes et bois.

Tous ces immeubles, d'un seul tènement, occupent une superficie de quarante-cinq ares environ. Ils sont susceptibles d'une grande augmentation de valeur, soit par leur nature, soit par leur position.

Ils seront adjugés en un seul lot, sur la mise à prix de soixante mille francs, ci. . . . 60,000 f. outre les clauses et conditions du cahier des charges.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Guillermain, avoué, et encore pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal. (2450)

Etude de M<sup>e</sup> Fauché, huissier à Lyon, quai Humbert, n° 12.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

## D'UN FONDS DE TEINTURIER

Exploité à Lyon, quai Pierre-Scize, n. 38.

Le mardi vingt-cinq août 1846, à dix heures du matin, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Darmès, notaire à Lyon, place du Petit-Change, 165, à la vente aux enchères publiques d'un fonds de teinturier exploité à Lyon, quai Pierre-Scize, 38, et sous les clauses et conditions d'un cahier des charges déposé en l'étude dudit M<sup>e</sup> Darmès.

Ledit fonds se compose de chaudières en cuivre rouge enchâssées dans des pierres de taille et maçonnerie, un réservoir, casses, chaudrons, gueulards, bennes, tonneaux, barques, bâtons de lisse, râbles, bagnons, et différentes marchandises en droguerie, telles qu'alun, soude, querieton, bois d'Inde, gallon, prussiate, couperose, etc.

A défaut d'enchérisseurs, les objets mobiliers et matériel composant ledit fonds de teinturier seront vendus publiquement le même jour, à l'enchère en détail, dans les lieux mêmes où ils se trouvent, à l'heure de midi, et jours suivants, s'il y a lieu.

Nota. — S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Fauché, huissier à Lyon, quai Humbert, 12, et à M<sup>e</sup> Darmès, notaire, dépositaire du cahier des charges. (1848)

Etude de M<sup>e</sup> Bret, huissier à Lyon, place des Terreaux, n. 42.

VENTE FORCÉE.

Mardi vingt-cinq août 1846, à dix heures du matin, sur la place Lévis, à Lyon, il sera procédé à la vente d'effets mobiliers saisis, consistant en commode, tables, banque, canapé, chaises, ustensiles de cuisine, etc. (1820)

Librairie scientifique et médicale de CHARLES SAVY jeune, place Louis-le-Grand, 14.

## NOUVELLES PUBLICATIONS.

**HISTOIRE NATURELLE DES COLÉOPTÈRES DE FRANCE**; par M. C. MULSANT, sous-bibliothécaire de la ville de Lyon, professeur d'histoire naturelle au collège royal de la même ville. — Paris et Lyon, 1846. — Quatre volumes in-8° avec figures noires. — Prix : 44 f.

Sous presse, pour paraître fin septembre :

**HISTOIRE DE LYON**, par J. MORIN, tome 2, in-8°. — Paris et Lyon, 1846. Prix : 7 fr.

NOTA. Il a été tiré quelques exemplaires, sur grand papier vélin, du prix de 15 francs le volume.

Pour paraître prochainement :

**FLORE DES JARDINS ET DES GRANDES CULTURES**, ou Description des plantes de jardin, d'orangerie et des grandes cultures, leur multiplication, l'époque de leur floraison, leur fructification et leur emploi. — Paris et Lyon, 1846. — In-8°, tome 2, avec planches gravées. — Prix : 9 fr. (6350)

### Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (4623)

### Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

## COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 23 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Lettre de renseignements pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

| 8 fr. 40 c. | pour cent | à 55 ans. |
|-------------|-----------|-----------|
| 9 51        | —         | à 60      |
| 10 68       | —         | à 65      |
| 12 "        | —         | à 70      |
| 14 89       | —         | à 80      |

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVELL, rue Neuve de la Préfecture, n° 1.

(5754)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, n° 23.

## DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

### GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon. (4495)

Etude de M<sup>e</sup> Olivier, notaire à Lyon, rue Palais-Grillet, n. 2.

A placer dans Lyon, par première hypothèque, sur valeurs triples du capital fourni, au taux de 4 1/2 pour cent l'an, capitaux de fr. 50,000 et au-dessus.

S'adresser à M<sup>e</sup> Olivier, notaire, chargé de la vente de nombreux immeubles urbains et ruraux à des prix avantageux. (3758)

VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES du Fonds de

## CAFÉ DE LA COMÉDIE,

Sis à Lyon, place de la Comédie.

Le mardi quinze septembre mil huit cent quarante-six, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Hodieu, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, 23, il sera procédé à la vente aux enchères du fonds de café de la Comédie, ainsi que des marchandises et mobilier qui le garnissent.

S'adresser, pour les renseignements ou pour traiter de gré à gré, à M<sup>e</sup> Aubert, huissier à Lyon, quai Saint-Antoine, 11. (1716)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 10.

VENTE PAR LICITATION,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Duguey, notaire à Lyon,

D'UNE

## GRANDE ET BELLE MAISON,

Située à Lyon, rue Vaubecour, n° 14, et rue Sainte-Claire, n° 13, dépendant de la succession du sieur Jean-Baptiste Clair.

L'adjudication aura lieu le mardi 8 septembre 1846, à midi, sur la mise à prix de 145,000 f., avec facilités pour les paiements.

Cette maison est composée de deux corps de bâtiments desservis par le même escalier qui prend naissance dans une cour intérieure; l'entrée principale est sur la rue Vaubecour, par une allée où se trouve un puits à eau claire; les deux corps de bâtiments ont chacun caves voûtées, rez-de-chaussée, quatre étages et greniers.

Nota. — S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, audit M<sup>e</sup> Duguey, notaire. (3703)

Etude de M<sup>e</sup> Coste, notaire, rue Neuve, 7.

**A VENDRE** pour cause de santé. — Ancien et excellent fonds de quincaillerie et ferronnerie dans un des meilleurs quartiers de Lyon. S'adresser audit M<sup>e</sup> Coste, notaire. (1444)

**A VENDRE** à la fin de ce mois, quarante chevaux S'adresser à M. Trone, à la Mulatière. (875)

Etude de M<sup>e</sup> Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, 1.

M. ZENDER.

Les personnes pouvant fournir des renseignements sur M. Victor ZENDER, peintre en miniature, qui a demeuré à Lyon, place du Concert, sont priées de les transmettre audit M<sup>e</sup> Laforest, notaire. (3532)

Même étude.

### RENTES VIAGÈRES.

4,000 f. sur deux têtes de 61 et 59 ans.  
10,000 f. sur deux têtes de 68 et 42 ans.  
4,000 f. sur deux têtes de 63 et 62 ans.  
6,000 f. sur une tête de 62 ans. (3533)

Etude de M<sup>e</sup> Deplacé, notaire à Lyon, place d'Albon, 2.

**A VENDRE** à un taux très avantageux. Portion de Maison située dans un bon quartier, du revenu de 1,900 f. environ. S'adresser audit M<sup>e</sup> Deplacé. (3451)

**A VENDRE** à un prix et des conditions très avantageux. Beaux fonds de café, de passementerie, mercerie et ganterie, modes, épicerie, etc., etc. (879) S'adresser à M. Verset, rue Bât-d'Argent, 12.

**A VENDRE** de gré à gré, à Villeurbanne, à dix minutes de la Cité Napoléon, une jolie propriété, convenable pour fabrication, bourgeois ou cultivateur. Cette propriété se compose d'un grand bâtiment et de 81 ares 64 centiares de verchère attenante à la maison; plus, à quarante pas de la maison, une terre de la contenance de 81 ares 64 centiares; le tout clos de haie vive. — Prix : 14,000 fr. — On facilitera pour le paiement. S'adresser, pour prendre des renseignements, chez M. Gros, épicière, aux Charpennes. (1486)

## LE PHÉNIX DE LA CHEVELURE.

Arrêter la chute des cheveux, les faire repousser aux personnes chauves depuis grand nombre d'années, quelle que soit la cause de leur chute, faire disparaître les pellicules si fastidieuses à la chevelure, telles sont les propriétés de cette Pommade, composée de rhum, de quina et autres fortifiants. Incomparable à toutes celles qui ont paru jusqu'à ce jour, et sa supériorité ayant donné lieu à un grand nombre de contre-façons, on ne saurait assez prévenir les consommateurs de ne pas la confondre avec toutes ces pommades sous le nom de pommade au rhum et autres, qui ne sont que charlatanisme, et de n'ajouter foi qu'aux pots: LE PHÉNIX DE LA CHEVELURE, accompagnés d'un prospectus portant la signature de BERLE, coiffeur, place des Terreaux, 17, à Lyon, qui depuis dix ans en a le dépôt général.

On trouve également chez le même un grand dépôt de GANTS JOUVIN et de toute la Parfumerie fine de Paris. (877)

## L'ART DU LIQUORISTE

MIS A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE,

Par J. DOMONT, ancien Distillateur - Liquoriste.

Prix : 3 francs.

En vente chez l'auteur, rue du Plat, n° 7, à l'entresol.

L'auteur se charge d'apprendre pour RIEN, en deux heures, la manière la plus simple pour fabriquer les liqueurs de toutes qualités par infusion et distillation.

Avec ce RECUEIL de 250 recettes, l'auteur garantit qu'on peut fabriquer sans peine toutes les liqueurs, les vins fins français et étrangers, tous les ratafias et liqueurs de ménage, les vins de fruits de fantaisie et ordinaires, les gelées, confitures, raisinés de fruits et de légumes, les sirops, limonades gazeuses, la bière, et beaucoup d'autres recettes utiles. (1487)

## FONDS DE CAFÉ

A céder de suite.

Cet établissement de premier ordre, situé sur la place des Terreaux, et dans une position des plus avantageuses, vient d'être réparé à neuf. Il possède un matériel considérable. Une pompe dessert le laboratoire. Sa clientèle lui assure de très bons bénéfices. On donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Robin, billardier, rue du Bois, n. 29. (1448)

**A LOUER DE SUITE** en face des bateaux Saône, rez-de-chaussée et entresol parfaitement situés, agencés et décorés à neuf, pour café-restaurant ou hôtel, avec six pièces au 1<sup>er</sup>, sur le derrière, en tout ou par parties. (842) S'y adresser, quai Peyrollerie, n. 119, au 2<sup>e</sup>.

**A VENDRE** pour cessation de commerce, un Fonds d'Auberge

S'adresser à M<sup>e</sup> veuve Phillipps, rue Port-Charlet, n° 15, à Lyon. On désirerait que ce fût un Allemand. (874)

**A LOUER DE SUITE** Deux Chutes d'eau, dont une très puissante, avec vastes bâtiments, à peu de distance de Lyon, sur une grande route.

S'adresser à M<sup>e</sup> Sain, notaire à Lyon, place de la Comédie. (837)

**A VENDRE** de suite pour cause de maladie. Un bon fonds d'auberge situé au centre de la ville et très bien achalandé.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> veuve Sablier, rue Paradis, 12, au rez-de-chaussée. (1474)

**A VENDRE** de gré à gré, avec facilité pour les paiements, deux services d'omnibus dits *Ecosaisés*.

S'adresser à MM. Blanc et Damichon, place de la Pyramide, à Vaise. (850)

Rue de Bourbon, 2.

Déballage, jusqu'à la fin du mois, de médailles, antiquités, pièces de monnaie étrangères, manuscrits, coquillages, brochures diverses, oiseaux étrangers, livres, objets sculptés en coco, tableaux, gravures, etc., etc. (878)

### LIQUEURS.

Une personne qui quitte le commerce, qui connaît parfaitement la distillation, et qui a de très bonnes recettes, désire faire des élèves à qui elle remettra toutes ses recettes. — S'adresser à M. Genetier, place Bellecour, façade du Rhône. (856)

AUX DEUX

## SPECIALITÉS.

Rue du Bois, 36, magasin au rez-de-chaussée et au 1<sup>er</sup>.

**Chaussures** pour hommes: bottes, 18 f.; remontages, 12 f.; remontages avec contreforts et tirants, 13 f.; bottes maroquin claquées et vernies, 25 f.; bottes liège, 22 f. — Chaussures pour dames: bottines peau de diable et couil, 5 f. 50 c.; bottines lasting noir très fortes, 6 f. 50 c.; bottines satin français, satin laine, casimir et mérinos, le tout comparativement.

M. DEMOUTHY, propriétaire de cet établissement, prévient que l'on trouvera quantité de marchandises, et les avantages que lui produisent les achats considérables seront reportés sur la qualité. (869)

## GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES,

Des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, et de toute acréte ou vice du sang. — S'adresser à la pharmacie de Ph. Quet, rue de la Préfecture, 5. A la même adresse est le seul dépôt des capsules au baume de copahu pur sans odeur ni saveur, approuvées et reconnues supérieures pour la prompte et sûre guérison des écoulements récents ou chroniques. Prix actuel : 3 f. la boîte au lieu de 4 f. (5670)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS. Rue de la Poulaterie, 19.